



ECHO DES NEGOS N° 1

Négociations sur l'Assurance chômage

Assurance chômage : La bataille pour les droits a commencé

La première séance de négociations sur l'assurance chômage s'est déroulée ce lundi 22 février 2016.

Elle a été l'occasion pour les différents négociateurs d'affirmer leurs principes fondamentaux à la fois sur les règles de la négociation et sur les conceptions de ce que doit devenir l'assurance chômage.

A l'ouverture de la réunion, la délégation CGT a déroulé une banderole en soutien aux militants syndicaux traités comme des criminels.

La CGT, a rappelé la nécessité d'une négociation loyale, qui se déroulerait ailleurs qu'au Medef et prendrait en compte toutes les propositions.

La CGT a rappelé le contexte économique (un chômage qui augmente pour tous), le contexte politique (l'exaspération sociale et un pouvoir qui dégrade les droits de tous les salariés et exige des économies sur la protection sociale), un environnement social dégradé (un nombre de chômeurs indemnisés en baisse continue à 43 %, la remise en cause du code du travail...) , voir la déclaration...

Un calendrier a été acté avec une prochaine réunion le 8 mars et des réunions au moins jusqu'en mai.

Le Medef a énormément insisté sur l'accompagnement comme condition de l'indemnisation, alors ce que cela relève des politiques publiques de l'emploi! Le Medef entend confisquer l'assurance chômage à son profit. Il a ainsi développé sa conception du rôle de l'indemnisation: des revenus pour ne pas trop faire baisser la consommation, une assurance individualisée a contrario de la mutualisation, la poursuite d'une organisation du travail basée sur la précarité. Le Medef entend continuer à baisser les droits de toutes celles de tous ceux qui "cumulent" petits boulots ou temps partiels avec une petite indemnisation.

Les différentes organisations syndicales sont toutes intervenues sur la nécessité de s'attaquer au comportement des employeurs qui encouragent la précarité à travers la fragmentation et le raccourcissement des contrats de travail.

Un échange important a eu lieu sur l'articulation entre la négociation du régime interprofessionnelle et celui des artistes et techniciens intermittents du spectacle: un document de cadrage sera discuté le 8 mars à la fois sur la trajectoire financière et sur les règles générales.

La Cgt a prévenu qu'il n'était pas question de faire peser sur les seuls intermittents le quart des économies réclamées par le gouvernement, que nous récusons par ailleurs.

Tout au long de la négociation du régime général comme sur les annexes 8 et 10, la Cgt portera des propositions visant à assurer des droits nouveaux aux demandeurs d'emploi - par exemple aux primo demandeurs d'emploi, un allongement des droits à la mesure de la durée du chômage. Des recettes nouvelles sont possibles : Surcotisations sur les contrats courts pour lutter contre la précarité, déplafonnement des cotisations, élargissement du congé individuel de formation aux demandeurs d'emploi...

Toutes et tous ensemble pour des droits nouveaux !

Montreuil le 23 février 2016